

Les renseignements personnels sont recueillis par le Conseil scolaire FrancoSud (le « FrancoSud »), en vertu de l'article 4(c) de la Protection of Privacy Act – POPA (la « Loi »), car ils sont directement liés et nécessaires à l'exercice de ses programmes et de ses activités. Conformément à l'article 10 de la Loi, le FrancoSud met en place des mesures de sécurité raisonnables pour protéger ces renseignements contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés. Les renseignements personnels ne seront utilisés et divulgués que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour des fins autorisées par la Loi. Veuillez noter que les renseignements peuvent être hébergés sur des serveurs situés à l'extérieur de l'Alberta ou du Canada. Le FrancoSud demeure responsable de la protection des renseignements conformément à la Loi. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur ATIA/POPA du FrancoSud à infoconseil@francosud.ca, 403-686-6998.

1. Type d'acte répréhensible

Cochez la catégorie dans laquelle l'acte répréhensible se situe * :

- ☐ Une violation de toute loi provinciale ou fédérale ou d'un règlement établi en vertu de telles lois.
- ☐ Un acte ou une omission posant un risque grave et précis pour la vie, la santé ou la sécurité des personnes.
- ☐ Un acte ou une omission posant un danger grave et précis pour l'environnement.
- ☐ Une mauvaise gestion grave, incluant un acte ou omission délibérée, ou démontrant un mépris insouciant ou volontaire :
 - ☐ de fonds ou de biens publics.
 - ☐ des services fournis en vertu de certains contrats ou lois.
 - ☐ des employés victimes d'intimidation ou de harcèlement, lorsque les mécanismes internes d'une organisation n'ont pas apporté de solution et que les problèmes de harcèlement et d'intimidation sont devenus systémiques et indiquent un problème dans la culture de cette organisation.
- ☐ Un méfait prévu dans un règlement.
- ☐ Sciemment ordonner ou conseiller à un individu de commettre un acte décrit dans les catégories précédentes.

* Si l'acte ne correspond à aucune des catégories ci-dessus, il ne relève pas du **Public Interest Disclosure Act**.

Veuillez envisager de recourir, dans ce cas, à d'autres politiques ou directives internes.

2. Coordonnées du dénonciateur

Vous êtes encouragé à fournir vos nom et coordonnées, bien que les plaintes anonymes puissent être acceptées. Pour plus d'informations au sujet des avantages et inconvénients liés à une plainte anonyme, adressez-vous à l'officier désigné.

Nom : _____ Prénom : _____ Titre : _____
 Tel. travail : _____ Autre tél. : _____ Courriel : _____

3. Dénonciation

Veuillez fournir dans l'espace ci-dessous les informations relatives à l'acte répréhensible ainsi qu'à l'auteur présumé de cet acte. Incluez les détails suivants, si vous les connaissez :

- Description de l'acte répréhensible
- Dates associées à l'acte répréhensible
- Nom et titre du présumé auteur de l'acte
- Le nom et le titre de toute autre partie impliquée
- L'endroit/le département précis où l'acte a été commis
- Le nom des autorités déjà prévenues, le cas échéant

Détails relatifs à la dénonciation :

Signature

Date

Veuillez remettre ce formulaire et toute autre documentation y afférent au secrétaire corporatif, officier désigné, à infoconseil@francosud.ca. Si vous ne pouvez y inclure tous les détails sur l'acte répréhensible, vous pouvez ajouter les détails supplémentaires sur un autre document, que nous vous prions cependant de vous assurer de fournir accompagné du présent formulaire.